

2020/0065

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absente ayant donné pouvoir : Mme DELPLANQUE-GABET à M. BAROCHE.

Absent excusé : M. RAVIDAT.

Absent : Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Annule et remplace la délibération n° 2020/0057.

Objet : NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va se doter d'un nouveau logo dans le but de dynamiser l'image de la ville avec une conception graphique basée sur la mise en valeur des deux LL (lettres blanches sur fond vert) du nom de la ville qui forment un cœur auxquelles est associé le libellé « village au cœur », le tout sur fond blanc.

A cet effet, Monsieur le Maire présente le nouveau logo à l'assemblée.

Ce logo sera apposé sur tous actes administratifs, courriers et communications qui émaneront des services de la ville d'Avesnelles.

De plus, un drapeau sera confectionné et pavoisera le fronton de la mairie avec les drapeaux Français et Européen. Il sera positionné à la droite du drapeau Français, ce dernier étant placé au centre.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 14 voix pour et 2 abstentions,

Approuve le nouveau logo de la commune présenté au conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

11 SEP. 2020

